

laquelle ils vivaient. En 1717, "vu leur grand âge, dit le notaire, et de consentement mutuel," ils vendirent leur propriété à leur gendre Pierre Rocheleau dit Monruisseau; et la mère, Françoise de Charmenil, donna sa moitié du produit au dit Monruisseau, afin de passer le reste de ses jours avec sa fille aînée, Marie-Anne, épouse de ce dernier; et le père Jean Gelinas se donna, avec l'autre moitié de ses biens, à son fils aîné Etienne Gelinas, à la condition de demeurer avec lui à Yamachiche, aussi longtemps qu'il plairait à Dieu de lui conserver la vie. Ces actes de donation se trouvent au greffe de maître Poulin, notaire aux Trois-Rivières. Il est donc probable que leurs restes reposent dans deux cimetières différents, les cendres de la mère à Bécancour, et celle du père à Yamachiche. Leur foi chrétienne se manifeste par l'exigence de messes de *requiem* après leur décès.

---